### **FICHE SIGNALETIQUE**

KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)

# KNOCK DOWN PROFESSIONEL INSECTICIDE POUR LES PUNAISES DE LIT, FOURMIS, BLATTES, PUCES ET TIQUES Date d'effet: 1 Avril, 2015

# 1. INDENTIFICATION ET UTILISATION DE MATERIEL

NOM DE FABRICANT KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)

ADRESSE DE FABRICANT 450 TAPSCOTT ROAD, UNIT 5 & 6

SCARBOROUGH, ONTARIO M1B 1Y4

NO. DE TELEPHONE (416) 298-7724

IDENTIFCATION DE FOURNISSEUR COMME FABRICANT

ADRESSE DE FOURNISSEUR COMME FABRICANT

NO. DE TELEPHONE DE FOURNISSEUR COMME FABRICANT

IDENTIFICATION DE PRODUIT KNOCK DOWN PROFESSIONNEL INSECTICIDE POUR LES PUNAISES DE

LIT FOURMIS, BLATTES, PUCES ET TIQUES

FORMULE: DOMESTIQUE

CODE DE PRODUIT KD111SP

USAGE DE PRODUIT INSECTICIDE

### 2. INGREDIENTS DANGEREUX

INGREDIENTS	POURCENTAGE (%)	E LIMITE D'EXP	# DE C.A.S:	DL50 (Voie/Espèce)	DL50 (Voie/Espèce)
D-PHÉNOTHRINE	0.200	NON DISPONIBLE	26002-80-2	>5000 mg/kg ORAL-RAT	>2100 mg/m <sup>3</sup> INHAL-RAT(4hr)
TÉTRAMÉTHRINE (NEOPYNAMIN)	0.200	NON DISPONIBLE	7696-12-0	>5000 mg/kg RAT- ORALE	NON DISPONIBLE
SOLVANT PARAFFINIQU NAPHTENIQUE	JE 3-7	100 ppm	64742-47-8	>5000 mg/kg RAT- ORALE	6.8 mg/l
ISOBUTANE	10-30	1000 ppm	75-28-5	SANS OBJET	142,500 ppm (4hR) RAT-INHAL
PROPANE	1-5	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABB	NON DISPONIBLE ITS

# 3. DONNEES PHYSIQUES DE PRODUIT

ETAT PHYSIQUE AÉROSOL

ASPECT LIQUIDE INCOLORE

ODEUR INSECTICIDE

SEUIL DE L'ODEUR NON DISPONIBLE

PRESSION DE VAPEUR (PSIG) – AÉROSOL 50-60 à 20°C

POINT D'EBULLITION 100 – 263

TAUX D'EVAPORATION PLUS DE 1; ACETATE DE BUTYLE NORMALE = 1

DENSITE DE VAPEUR (AIR=1) PLUS DE 1
SOLUBILITE DANS L'EAU (20°C) SOLUBLE

pH 6.5 - 7.5

DENSITE (LIQUIDE) 0,98 – 1,02

COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE. NON DISPONIBLE

POINT DE CONGELATION NON DISPONIBLE

% DE LA VOLATILITE D'AÉROSOL 93-94 (PAR POIDS)

DENSITÉ (AÉROSOL) 0,77 – 0,81

% DE LA VOC DE AEROSOL (w/w) 30-31

#### 4. INCENDIE ET EXPLOSION DU PRODUIT

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION 218

PROCEDURES SPECIALES ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE

PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE

PROTECTION.

INFLAMMABILITÉ AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS

CANADIENS D'AEROSOL).

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS? CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES

MOYENS D'EXTINCTION EAU, DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% PAR VOL) 9,5

SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE (% PAR VOL) 0,5

DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.

SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES SANS OBJET SENSIBILITE AUX CHOCS SANS OBJET

PRODUITS DE COMBUSTION VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE

LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL

EST CLASSEE COMME 0 cm

RETOUR DE FLAMME AUCUN

POINT D'ECLAIR °C, VASE CLOS DE

TAGLIABUE (CONCENTRÉ) 105

#### 5. DONNEES SUR LA REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION VAPEURS ET FUMES D'HYDROCARBURES, MONOXYDE DE CARBONE

LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

STABLE CHIMIQUEMENT

OUI SOUS DES CONDITIONS NORMALES

NON, SOUS QUELLES CONIDITIONS? SANS OBJET

COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.

NO, LESQUELLES? OXYDANTS PUISSANTS

REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS? NON APPLICABLE.

# 6. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES DU PRODUIT

# **EFFETS À COURT TERME D'UNE EXPOSITION**

**VOIE DE PENETRATION** 

INGESTION PEUT CAUSER MAL A TETE, NAUSEE, VOMISSEMENT, FAIBLESSE

INHALATION DE SOLVANTS PEUT CAUSER IRRITATION.

AGENT(S) DE PROPULSION - ASPHYXIANT SIMPLE

CONTACT AVEC LES YEUX PEUT CAUSER IRRITATION

ABSORPTION PAR LA PEAU AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT

CONTACT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER IRRITATION

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE. LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.

LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT VOIR SECTION II.

EFFETS DE REPRODUCTION AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE

SUR LA REPRODUCTION N'EST PRESUME.

IRRITATION DU PRODUIT IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU

CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT INCONNU(E).

CANCEROGENICITÉ DU PRODUIT LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS

COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY

PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ÉTÉ EVALUÉS PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE

SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF

**GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENTISTS)** 

TERATOGENESE AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET

TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME

MUTAGENESE AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE

NUISIBLE N'EST PRESUME.

#### 7. MESURES DE PREVENTION

EXIGENCES DE PROTECTION DES YEUX PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ

EXIGENCES DE GANTS HABITUELLEMENT PAS EXIGÉ

EXIGENCES DE VETEMENTS HABITUELLEMENT PAS EXIGÉ

EXIGENCES DE RESPIRATOIRE AUCUN N'EST REQUIS POUR L'USAGE NORMAL.

EXIGENCES DE CONTROLES D'INGENIERIE VENTILATION

PROCEDURES DE NETTOYAGE FUITE ET

DEVERSEMENT

ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT.

EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

METHODE D'ÉLIMINATION NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MÊME VIDES.

ÉLIMINER CONFORMÉMENT A LA RÉGLEMENTATION LOCALE,

PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE AMBIANCE

MANUTENTION / ENTREPOSAGE GARDER À L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU

FLAMMES. RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AÉRÉ, DONT LA

TEMPÉRATURE D'EXCÈDE PAS 50°C.

# 8. PREMIERS SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE

CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS

FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

# 9. LEGISLATION

**REGLEMENTS CANADIENS:** 

-----

CLASSIFICATION SIMDUT NON RÉGLÉ PAR SIMDUT

CNFC SECTION 3.3.5 NIVEAU 1.

LCPE (Loi Canadienne sur la Protection TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ENUMÉRÉES SUR

De l'Environnement)

LA LISTE INTÉRIEURE DE SUBSTANCES (LIS)

**REGLEMENTS U.S.:** 

\_\_\_\_\_

NIVEAU DE HMIS - SANTÉ 2 HASARD MOYEN NIVEAU DE HMIS - INCENDIE 1 HASARD FAIBLE. NIVEAU DE HMIS - REACTIVITÉ 0 HASARD MINIMAL.

NIVEAU DE HMIS – PROTECTION PERSONALE B.

NFPA CODE 30B NIVEAU 1.

L'INFORMATION DE SARA 313 CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX

CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION

DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR . CAS # : NOMME CHIMIQUE:

CALIFORNIA PROPOSITION 65: LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU

POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION

DE 1986: AVERTISSEMENT: CE PRODUIT NE CONTIENT

INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE

L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE

NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR.

CAS #: NOMMÉ CHIMIQUE :

TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR

L'INVENTAIRE DE TSCA. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE

PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.

VOC (w/w%) 30-31

10. INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).

CLASSIFICATION DU D.O.T. BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

# 11. DATE DE PREPARATION DE FICHE SIGNALETIQUE

PREPARÉ PAR KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)

No. DE TELEPHONE DE PREPARATEUR (416) 298-7724

DATE DE PREPARATION 1 Avril 2015

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS EST OFFERT UNIQUEMENT COMME UN GUIDE POUR LA MANUTENTION DE CE PRODUIT ET ONT ETE PREPARES DE BONNE FOI PAR UN PERSONNEL TECHNIQUE COMPETENT. IL N'EST PAS DESTINE A ETRE TOUT COMPRIS, LES METHODES ET CONDITIONS D'UTILISATION ET DE MANUTENTION PEUVENT IMPLIQUER CONSIDERATIONS SUPPLEMENTAIRES. AUCUNE GARANTIE 'EST DONNEE OU IMPLICITE ET KUUSPORT MANUFACTURING LIMITED NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES, PERTES, BLESSURES OU DOMMAGES QUI POURRAIENT RESULTER DE L'UTILISATION OU DE LA CONFIANCE SUR TOUT INFORMATIONS CONTENUES ICI.

.